

## **Assemblée Générale du CoNRS**

Paris 10 juin 2009

### **Motion « rôle des ITA au sein du Comité National »**

Motion présentée par les élus du SNPTES-UNSA

Le SNPTES-UNSA, par la voix de ses 32 représentants élus dans les sections du Comité National et de ses 6 élus dans les Conseils Scientifiques de Département, partage l'inquiétude de la communauté scientifique quant à la réorganisation forcée de la recherche académique nationale et à l'évolution des procédures d'évaluation.

Le SNPTES-UNSA s'inquiète également du rôle dévolu aux ITA au sein du Comité National de la Recherche Scientifique, particulièrement depuis la mise en place de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Si la fonction spécifique des « élus C » dans les concours ITA est institutionnalisée et leur utilité reconnue, ce n'est pas ou plus le cas de leur participation aux autres missions du Comité National, notamment dans l'élaboration de la politique scientifique et lors de l'évaluation des unités de recherche. L'éviction quasi-systématique des « élus C » des comités de visite a entraîné une régression importante de la qualité de l'évaluation des unités de recherche du CNRS, qui ne peut être compensée par la désignation « d'experts » ITA.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement de l'organisme. Il est donc primordial que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

A l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire du CoNRS du 10 juin 2009 à Paris, les élus SNPTES-UNSA demandent que soient discutées les missions et les prérogatives des élus ITA au sein des instances du Comité National.